



“ Défendre et soutenir
tous les projets qui mettent
en valeur notre ville ”

Si notre ville doit chaque jour pour
satisfaire au mieux les attentes des
Gratiennois, la "Lettre du Maire" a pour
devoir de faire pour nous.

Fait donc souhaité que soit renouvelée
la requête de ce support d'information
municipale pour l'adopter à l'échelle de
notre ville: une ville moderne et dynamique.
Plus lisible et plus didactique, elle devrait
aussi permettre de faire le point en un clin
d'œil sur l'essentiel du sujet abordé.

Ce premier numéro de la nouvelle formule
est entièrement consacré aux projets que
nous avons préparés dans le cadre de la
signature du prochain contrat régional
2005-2010. Acteur incontournable des
collectivités locales, le Conseil régional est
devenu en quelque année un partenaire
privilégié du développement de nos villes et
de notre région, tout comme l'est le Conseil
général au plus départemental.

Aujourd'hui, en tant que Conseiller régional,
j'ai le devoir de défendre et de soutenir tous
les projets qui mettent en valeur notre ville
et son développement.

Pour Saint Gratien, le création du Parc
urbain, la rénovation et la qualification
du Centre culturel de Rouze et l'accroissement
du parc des sports des Croisettes.

Ces projets d'urgence devraient largement
améliorer le quotidien des Gratiennois que
ce soit en termes environnementaux, culturels
ou sportifs.

Etienne Fournier
Conseiller régional d'Etienne Fournier
Jacques BOUTIN - Maire

Le contrat régional

Le Parc urbain

Le Centre culturel
de Rouze

Le parc sportif
des Croisettes

Le nouveau contrat régional 2005-2010

Les axes de nos politiques territoriales sont prioritaires pour
notre et pour les grands projets de notre Commune. La signature
du prochain contrat régional nous permet de faire au point sur cet
important soutien financier provenant de la Région.

L'évolution d'une ville passe par la
réalisation d'un certain nombre de
travaux qui sont tous financés
notamment au budget et programmés
sur plusieurs années.

Chaque année d'ailleurs, à
l'occasion de notre budgetaire,
nous avons le soin de voter à
ce jour pour les travaux de la
ville par des opérations financières
qui n'apportent pas une année
limitée à la cadre de vie des
Gratiennois.

Cette maîtrise des recettes et
des dépenses nous conduit à
réviser systématiquement
les les systèmes financiers
disponibles de la part de nos
partenaires institutionnels que
sont l'Etat, la Région et le
département entre autres.

Un soutien financier

C'est grâce au budgetaire nous a
permis de réaliser de nombreux
projets, tout en maintenant
des impôts locaux à un niveau
relativement faible.
Mais ce soutien financier par le
contrat régional nous a permis de
réaliser de nombreux projets, nous avons la possibilité d'effec-

tuer des projets plus ambitieux
pour notre ville et ses habitants.

Des projets prioritaires

A cet égard, le prochain contrat
1999-2003 nous a permis de
conclure trois opérations
d'importance à savoir, la
Médiathèque Théodore Monod,
l'espace plurifonctionnel des
Ménages et l'accès à notre
Jardin Léon Fontaine.
Le soutien de la Région s'est
élevé à plus de 900 000 euros.

Aujourd'hui, la ville doit signer
le nouveau contrat 2005-2010
qui permettra la réalisation de
trois projets importants que sont
le Parc urbain, la qualification
du Centre culturel de Rouze et la
rénovation de la piscine sportive
des Croisettes.

1 030 000 euros,
évaluation de la Région
pour le contrat 2005-2010

Le Parc urbain... un véritable poumon vert

Ce projet qui est l'opération principale du contrat régional vient compléter le Cœur de Ville achevé en 2003. Le Parc urbain offrira à tous les Gratiennois un lieu de promenade et de détente au cœur d'un habitat très dense aujourd'hui.

Un Parc paysager

Avec ses 1,2 hectares, ce nouveau "poumon vert" de la Ville sera aménagé de façon à libérer de belles perspectives

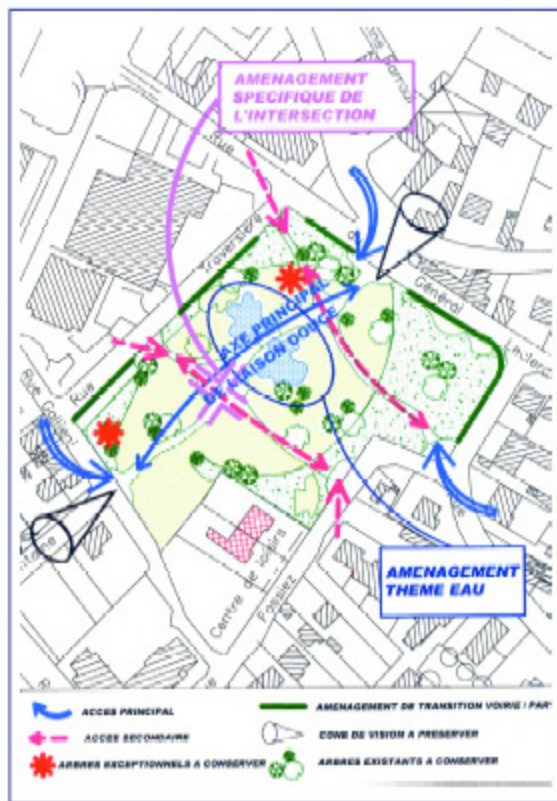
tout en respectant l'implantation actuelle des arbres existant dans le périmètre du projet.

Au-delà des arbres existants, nous planterons d'autres espèces arbustives et engazonnerons une grande partie de la surface au sol.

L'installation d'un système d'arrosage automatique contribuera à conserver un cadre verdoyant tout au long de l'année.

1,2 hectares,
superficie du Parc urbain

Nous envisageons également de préserver et de mettre en valeur le ru qui traverse cet espace. C'est dans cet esprit qu'un bassin paysager pourrait être implanté au milieu du parc.



Ces aménagements devraient donner à l'ensemble un aspect très naturel.

Une approche globale

Dans le cadre du schéma régional et départemental des liaisons douces auquel nous avons adhéré en novembre 2003, le parc permettra aussi de relier différents points du quartier grâce à la réalisation de traversées mildes piétons/cycles.

Enfin, nous souhaitons que ce parc soit ouvert et non clos car sa fermeture serait antinomique avec notre volonté de créer un espace vert naturel.

De plus, au-delà des contraintes liées à son ouverture et sa fermeture et au surcoût engendré par la réalisation d'une clôture, le fait de laisser ouvert cet espace permettra de contrôler en permanence ce qui s'y passe.

Par ailleurs la nuit, l'ensemble des cheminements sera éclairé le long des allées et nous veillerons à éviter au mieux les zones obscures.

En terme d'esthétique, l'éclairage sera traité de façon à mettre en valeur certaines parties ornementales et végétales.

Les travaux de ce parc sont prévus pour le début de l'année 2006 et devraient durer approximativement 8 mois.

Le Centre culturel du Forum, phaire de l'action culturelle

Depuis la création de notre Direction des affaires culturelles, nous avons mis en place un véritable travail en transversalité de nos différents services culturels.

Ainsi, nous pouvons proposer aux Breizhenns une programmation riche et diversifiée dans l'ensemble des quartiers.

C'est le cas par exemple de la pôle culturelle du Forum, composé de l'Atelier Jean Morvan, du Centre culturel du Forum, de la Médiathèque Théodore Monod et du cinéma "Les Toiles", à l'initiative d'une dimension culturelle forte à notre ville. Aujourd'hui, nos besoins en terme d'acquisition et de développement des activités artistiques, nous conduisent à réviser et repenser le Centre culturel du Forum.

Un espace repensé

Plusieurs raisons nous ont poussées à repenser le lieu d'exposition, d'une part, il ne bénéficie pas d'accès direct au no-de-station ce qui nuit à sa fréquentation et d'autre part, il est parfaitement mal placé de monter à l'étage pour les personnes à mobilité réduite ou les parents équipés de valises d'enfants entre autres. De plus, il est apparu nécessaire de dissocier les axes du gymnase et de la salle de danse.

Nous souhaitons donc augmenter la surface du centre en utilisant les communs, excavations à l'étage actuelle situés à proximité de l'escalier menant au Centre culturel.

Cette nouvelle structure nous permettra de nous ouvrir visuellement à Centre culturel depuis les allées et de redynamiser ces axes.

Dans notre projet, nous prévoyons de travailler l'accès au no-de-station et de nous ouvrir une grande salle d'exposition de 200 m². L'accès se fera par un ascenseur pourvue une rampe transversale d'accès et d'escalier étanche au vent.

Le niveau 0 avec ses 300 m² permettra ainsi d'accueillir près d'un tiers de personnes en plus qu'à l'heure actuelle.

Bien entendu, lors des phases d'études techniques de ce projet, nous serons amenés à solliciter

l'ensemble des personnes concernées par les travaux à venir à savoir, le Conseil syndical et les copropriétaires, les commerçants et le syndic de copropriété.

Cette étape de concertation est pour nous incontournable pour que chacun puisse adhérer à ce projet. Nous ne devons pas que cet aménagement sera encore davantage notre volonté d'offrir aux habitants de nouvelles activités culturelles complémentaires de celles déjà existantes aujourd'hui. A cet égard, nous ferons de notre mieux pour maintenir toutes les activités culturelles, artistiques, musicales, associatives et autres pendant les travaux. A cet égard, grâce à ce travail d'écoute, nous sommes convaincues que les



associations culturelles pourront également développer sur ces axes profitant plus largement des espaces mis à leur disposition.



Le contrat régional en deux mots

Tous les cinq ans, les communes de plus de 2 000 habitants ont la possibilité de signer avec le Conseil régional un engagement pour la réalisation de travaux prévus sur plusieurs années.

Les opérations projetées doivent concourir à l'aménagement et à l'équipement pérennes et durables d'une partie du territoire régional. Pour bénéficier des aides financières de la Région, la commune est présentée au moins trois opérations dont la principale ne peut représenter plus de 50% du montant total du contrat.

Pour ce contrat régional, le taux de subvention est fixé à 35% de la dépense dans la limite d'un plafond de 2 millions d'euros hors taxes.

Le programme du contrat régional doit être inscrit dans un contrat multi-annuel et six ans à compter de la date de sa signature. Aucun autre contrat ne peut concourir avec celui du précédent.

Sport et excellence, une ville engagée...

Notre ville compte de plus en plus de licenciés sportifs ce qui implique d'adapter certains équipements sportifs notamment au niveau de l'espace sportif des Cressonnères à cette croissance constante du nombre de pratiquants.

Place au sport

Ce constat, nous conduit à projeter de construire, au niveau de l'espace sportif des Cressonnères, deux courts de tennis supplémentaires en surface rapide, 23 places de stationnement et de nouveaux locaux annexes.

La réalisation du projet comporte de nombreuses contraintes techniques et financières.

Tout d'abord, nous devons procéder à la démolition de certaines parties alors

même que les activités sportives devront se poursuivre.

Des dispositions devront donc être prises pour respecter ces contraintes, non sans exclure une fermeture momentanée afin de garantir la sécurité des pratiquants, notamment lors des travaux de démolition.

Le traitement architectural et paysager tiendra compte de l'environnement pour s'intégrer au mieux dans le tissu pavillonnaire avoisinant.

Ensuite, pour requalifier cet espace sportif, nous devons reconstruire complètement le dojo.

En effet, la situation actuelle du dojo ne permet pas d'optimiser l'espace disponible pour l'implantation des

nouveaux équipements. Par ailleurs, son état vétuste ne correspond plus à une pratique convenable des activités martiales. Il est donc prévu de le démolir et de le reconstruire un peu plus loin.

Compte tenu du coût financier de cette opération, sa réalisation n'est pas être intégrée dans le contrat régional. La ville va présenter ce projet dans le cadre d'autres financements spécifiques.

2 courts de tennis,
23 places de stationnement
supplémentaires

